

Date de convocation : L'an deux mil dix-sept

Et le deux juin

25 mai 2017

A 20 h 30 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Michaël SIMON, maire

Présents : Mme GATOULLAT-VELUT Valérie, M. COURTOIS Francis, M. DEVAILLY Frédéric, Mme HAUSS Céline, M. PRUDHOMME Norbert, Mme SIMON Bernadette, Mme JULIEN Elodie, M. COURTOIS Vincent et Mme SIMON Carine

Excusés : M. VELUT Jean-Luc pouvoir à M. COURTOIS Francis, Mme COQUILLE Delphine pouvoir à Mme HAUSS Céline et Mme VELUT Sylvie pouvoir à Mme SIMON Bernadette

Non excusée : Mme GATOULLAT Roberta

Secrétaire de séance : Mme JULIEN Elodie

Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 24 mars 2017

Même Séance,

Subvention 2017

versée à la Fondation

du Patrimoine

N° 32_2017

Déposée le 12/06/2017

M. le Maire explique qu'en date du 27 janvier 2017, le Conseil Municipal avait statué sur le montant des subventions communales attribuées aux associations pour l'année 2017.

Cependant, concernant la Fondation du Patrimoine, la subvention que nous versons est considérée comme une adhésion et le minimum à verser est de 75,00 € pour les communes de plus de 500 habitants, alors que nous avons prévu initialement la somme de 50,00 €.

Il conviendrait donc de revoir cette somme à la hausse.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE le vote à main levée, à 13 voix pour.

DECIDE que le montant de la subvention pour la Fondation du Patrimoine de 50,00 € prévue initialement lors de la séance du 27 janvier 2017 soit revu à la hausse.

DECIDE que le montant de la subvention attribuée à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2017 soit égale à 75,00 € et non de 50,00 €.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Même Séance,

Nomination du
Coordonnateur
Communal

M. le Maire expose que les habitants seront recensés entre le 18 Janvier 2018 et le 17 février 2018.

Il convient donc de nommer un coordonnateur communal.

Recensement de la
Population 2018

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

DECIDE le vote à main levée, à 13 voix pour.

DECIDE de nommer Madame Anne LIEVRE, Secrétaire de Mairie à Mesnil-Saint-Loup, Coordonnateur Communal pour le recensement 2018.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives au dossier.

Même Séance,

Indemnité du poste de
gardien d'église

M. le Maire expose qu'il serait opportun de revoir la périodicité de paiement concernant les indemnités du poste de gardien d'église.

Il conviendrait d'annuler et de remplacer la précédente délibération prise en sa séance du 09 juin 2016 afin de faire une seule et même délibération en regroupant tous les critères du poste de gardien d'église, à savoir l'intitulé du poste, la fonction, le taux de l'indemnité et la périodicité de paiement de cette indemnité.

Délibération annule et
remplace la
délibération du 09 juin
2016 référencée 010-
211002308-20160609-
55_2016-DE

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

DECIDE le vote à main levée, à 13 voix pour.

FIXE l'ensemble des critères du poste de gardien d'église, **et ce à compter du 1^{er} juillet 2017,** à savoir :

N° 33_2017

- **Intitulé du poste : Gardien d'église**
- **Fonction : Ouverture et fermeture de l'église matins et soirs**
- **Taux de l'indemnité : 94,70 % sur la base d'un montant brut annuel de 474,22 €, soit 449,09 € brut annuel**
- **Périodicité de paiement de l'indemnité : Mensuelle**
- **Montant de l'indemnité mensuelle : 37,42 € brut**

Déposée le 12/06/2017

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Même Séance,

Indemnité du poste de
gardien pour la

M. le Maire expose qu'il serait opportun de revoir la périodicité de paiement concernant les indemnités du poste de gardien de la Chapelle du XII^o siècle.

Il conviendrait d'annuler et de remplacer la précédente délibération prise en sa

Chapelle du XII^e

séance du 09 juin 2016 afin de faire une seule et même délibération en regroupant tous les critères du poste de gardien d'église, à savoir l'intitulé du poste, la fonction, le taux de l'indemnité et la périodicité de paiement de cette indemnité.

Délibération annule et remplace la délibération du 09 juin 2016 référencée 010-211002308-20160609-54_2016-DE

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE le vote à main levée, à 13 voix pour.

N° 36_2017

FIXE l'ensemble des critères du poste de gardien pour la Chapelle du XII^e siècle, **et ce à compter du 1^{er} juillet 2017**, à savoir :

Déposée le 12/06/2017

- Intitulé du poste : **Gardien pour la Chapelle du XII^e siècle**
- Fonction : **Ouverture et fermeture de la Chapelle matins et soirs**
- Taux de l'indemnité : **94,70 % sur la base d'un montant brut annuel de 474,22 €, soit 449,09 € brut annuel**
- Périodicité de paiement de l'indemnité : **Mensuelle**
- Montant de l'indemnité mensuelle : **37,42 € brut**

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Même Séance,

Transfert de crédits

M. le Maire expose que suite à une réactualisation de devis concernant la réhabilitation du local de tables et bancs, la prévision budgétaire à l'opération 201707 compte 21318 prévue lors de l'élaboration du BP 2017 de la commune sera insuffisante.

N° 37_2017

Déposée le 12/06/2017

Il conviendrait donc d'effectuer un transfert de crédits afin de pouvoir régler la totalité des factures, aux comptes suivants de la commune (126) :

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE le vote à main levée, à 13 voix pour.

DECIDE les transferts de crédits aux comptes suivants de la commune (126) :

⇒ Compte 21318 Opération 201707 + 285,00 €

⇒ Compte 2158 Opération 32 - 285,00 €

CHARGE le Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Même Séance,

Travail des
commissions

Commission Vie Associative, Culturelle, Loisirs, Information et Communication gérée par Mme GATOULLAT-VELUT Valérie

Prochaine manifestation : apéritif lors de la St Loup, fête patronale le 3 septembre 2017.

L'organisation de la suite de la journée est confiée au comité des fêtes, ainsi que les jeux séniors de novembre et l'arbre de Noël du 2 décembre.

Commission Fleurissement / Espaces verts gérée par Mme GATOULLAT-VELUT Valérie

Samedi 20 mai, les bénévoles du fleurissement se sont retrouvés autour d'un repas offert par la commune. Un temps de débat sur le thème du label « *Villes et villages fleuris* » et de la nouvelle loi zéro phytosanitaires a été très constructif.

A la fin de la journée, toutes les fleurs étaient plantées et l'organisation de l'entretien (désherbage et arrosage) mise au point. Un tableau récapitulatif de l'engagement de tous les bénévoles et/ou conseillères pour l'ensemble de ces travaux sera envoyé à tout le monde.

Nos employés communaux seront ainsi libérés de ces tâches et pourront se consacrer davantage aux autres travaux extérieurs qui sont nombreux en cette saison.

Dans Infomesnil de juin, des précisions sur l'organisation de la tonte seront à nouveau données. Les administrés pourront ainsi mieux intégrer les nouvelles façons de faire : tonte raisonnée, plan différencié d'entretien, pas de désherbage chimique, etc...)

La visite du jury régional Villes et villages fleuris aura lieu le mercredi 5 juillet 2017 à 14h00.

Mme GATOULLAT-VELUT Valérie, deux conseillères membres de la commission et quatre ou cinq bénévoles du village, ainsi que les employés communaux seront présents. Nous pensons vraiment que ce label a toute sa place à Mesnil Saint Loup et le groupe fleurissement a travaillé dans ce sens.

Commission Bâtiments et Patrimoine gérée par M. COURTOIS Francis

Local bancs

L'entreprise MARCHAL a été retenue lors de la dernière réunion du conseil municipal, pour faire les travaux d'enduit et de parements de briques sur ce local ainsi que le rejointoiement des craies du local attenant. L'ensemble pour 3864 €.

Nous avons reçu le devis de couverture de M. GAUVAIN avec les modifications demandées, c'est-à-dire une charpente en sapin et une couverture en petites tuiles posées sur tavillon peuplier. Ce devis est de 3029,70€ HT soit 439 € de plus que celui de M. BECARD mais la prestation proposée par M. GAUVAIN avec une avancée de toit un peu plus importante et une pente plus douce convient mieux à la commission. La proposition de M. GAUVAIN est donc retenue par la commission.

Pour l'habillage de la porte, la Menuiserie Saint loup nous propose un habillage en douglas pour 1205,70€ HT M. VELUT chiffre un habillage en

planches de peuplier pour 1677€ HT soit 471€ de plus. La commission adopte cette solution pour harmoniser l'ensemble avec l'existant.

Le total des travaux pour ce site est donc de 3864€ + 3029€70 + 1677€ = 8570€70HT / 10284€84 TTC

Les travaux commenceront en Juin par la charpente et la couverture qui devra être terminée début juillet pour laisser la place au centre aéré.

M. MARCHAL nous proposera des échantillons d'enduit sur place. Son intervention est prévue en août et sera finie avant le 1^{er} septembre.

L'habillage de la porte terminera cette tranche de travaux.

Le petit hangar en tôle sera démonté ; L'ACM propose de faire un abri bois au pignon de la grange (local de stockage employés communaux).

Nous sommes d'accord sur le principe, mais nous sommes en attente de plans.

Place de la mairie et salle polyvalente

A la réunion de commission du 25 avril, nous avons revu certains détails pour l'aménagement de ces places ; prise en compte du passage de véhicules lourds, dimensionnement des places de parking PM, hauteur des bordurettes pour qu'elles ne présentent pas d'obstacles. Le garde-corps devant la salle socioculturelle devra être démontable pour faciliter le passage de mobilier.

L'éclairage sera traité en interne en incorporant des hublots dans la rampe, ajouter 2 appliques sur la façade de la mairie et 1 projecteur au pignon et 1 luminaire sur le poteau électrique du côté de la maison de M. LINARD Fabien.

M. DEVAILLY a demandé un devis à ce sujet.

Tous ces détails ont été transmis à Mme GEY de DBi.

7 entreprises ont été convoquées ; en métallerie les entreprises CMD2 et l'Art de fer (M. BECARD Joël) et en maçonnerie/VRD, les entreprises MARCHAL (Mesnil), BLONDELOT (Estissac), GOSSIAUX (Rosières) MITHIEUX TP (Nogent) EUROVIA. Seules les entreprises MARCHAL, GOSSIAUX et MITHIEUX étaient présentes. Les autres ne se sont pas excusées.

Beaucoup de questions ont été posées au cours de la visite sur place, Notamment par M. MARCHAL qui a demandé la hauteur des murets et des plans en coupe.

Prévoir le démontage de la boîte aux lettres et du support vélos. Où seront-ils déposés ?

La ventilation existante du vide sanitaire sera ramenée en façade du muret avec une grille. Un des 2 vasistas de la cave sera condamné

Modification des différents tampons et bouchons devant les sanitaires de la salle socio par un regard fonte remis au niveau du béton désactivé

Modification de la ventilation de fosse à côté de la descente de gouttière du local four

Implantation de la placette comme sur le plan (au droit de la façade du local banc)

Voir la finition du haut des murets de la rampe

Pas de remarques pour la salle polyvalente ; Il faudra faire attention à la location de la salle par rapport au planning des travaux qui sera établi prochainement, ainsi que pour le stationnement du personnel de l'IMPRO.

Les entreprises doivent envoyer leurs offres à DBi pour le 18 mai. M. BON les étudiera et nous fera part de ses conclusions. Nous déciderons ensuite de l'entreprise retenue et verrons avec elle l'implantation de la base de vie.

Nous avons reçu dernièrement le prix des offres des entreprises qui présentent une grande amplitude :

Entreprises pour l'ensemble des lots :

GOSSIAUX FRERES : 71 458,86 € HT (85 750,63 € TTC)

MITHIEUX TP : 65 948,50 € HT (79 138,20 € TTC)

SARL MARCHAL Éric : 31 990,60 € HT (38 388,72 € TTC)

Entreprise un seul lot :

SARL FRANCK MUNIER : LOT SERRURERIE : 9 009,53€ HT (10 919,44€ TTC).

Nous sommes donc en attente d'un nouveau rendez-vous avec DBI qui doit nous donner le résultat de son analyse des offres.

Les travaux débiteront début septembre et devraient durer moins de 2 mois.

Bibliothèque :

Aménagement Ad'Ap extérieur bibliothèque

Nous étions en attente du devis de M. MARCHAL concernant le parking PM et la reprise du chemin piéton sur toute sa longueur en enrobé rouge. Ce devis est de 3 883 € HT et correspond à nos prévisions. Il est donc retenu.

La signalétique, vue sur le catalogue HANDINORMES, comprend :

- 1 panneau vertical : interdit de s'arrêter
- Ruban thermocollant pour délimiter la place
- Logo thermocollé PM.
- L'ensemble pour un montant de 253,50€ HT

Ce qui fait donc un aménagement à 4 136.50€ HT /4 963.80€ TTC.

Il n'y a pas de date arrêtée pour ces travaux, mais si M. MARCHAL est retenu pour la place de la mairie, il les ferait en même temps.

Vestiaires foot :

Depuis fin Avril une panne est survenue sur l'installation de production d'eau chaude des vestiaires foot. GAZ SERVICE diagnostique un remplacement des joints sur l'échangeur de température (CHAROT), remplacement d'un joint d'arbre de pompe, remplacement d'un moteur de pompe (grillé depuis longtemps). Cout de l'opération : 2 000€ HT

Selon le fabricant « CHAROT », ces dysfonctionnements sont dus à l'entartrage de l'échangeur, qui fait monter la pression dans l'installation et détériore les joints. Un adoucisseur d'eau serait indispensable pour ce matériel ou il faudrait prévoir un détartrage annuel.

Une autre solution consisterait à remplacer ce matériel par 2 chauffe-eaux électriques de 300 litres. L'installation faite en interne coûterait entre 2 500 et 2 700 € selon la qualité du matériel retenu, ce qui simplifierait énormément l'entretien et éviterait de faire circuler en permanence l'eau de chauffage entre la chaufferie du gymnase et ces vestiaires, d'où une économie de gaz due aux déperditions de circulation et économie d'électricité pour les pompes qui tournent en permanence.

Cependant, le système électrique de production d'eau chaude chauffage est moins performant que celui actuellement installé qui est capable de produire 1000 litres d'eau chaude à l'heure contre 600 litres en 8 heures pour les 2 chauffe-eaux électriques.

La différence de consommation d'énergie est difficile à chiffrer.

Eglise :

Remplacement des pierres détériorées

Mise en chantier pour 2017 des tranches 2,3 4 et 5 pour 23 351,60€ HT

Presbytère :

Réfection partielle de la toiture du presbytère :

Devis de 3662,00 € établi par SARL BECARD le 17 octobre 2016.

Résumé du Planning à venir sur les bâtiments communaux

- Juin : charpente couverture du local banc
- Juillet : remplacement de la production eau chaude vestiaires foot (si cette solution est adoptée)
- Aout : enduits et parements du local bancs et jointoiement du pignon en craie
- Septembre : place de la mairie, parking PM. Salle polyvalente et bibliothèque
- Octobre : restauration des pierres de l'église
- A voir : réfection partielle de la toiture du presbytère.

Ce calendrier étant valable, si toutefois les autorisations administratives ne nous retardent pas. En effet, la déclaration préalable de travaux demandées par DBI pour la place de la mairie a été refusée. Il est nécessaire de demander un permis de construire (demandé le 1er Juin à la DDT)

Commission voirie gérée par M. DEVAILLY Frédéric

Début des travaux de voirie RD23 et VC le Chemin Rouge

Les travaux de voirie ont débuté lundi dernier 24 avril et vont s'échelonner jusqu'à fin aout environ, puis viendront les plantations arbustives à l'automne. Cette date a volontairement été allongée suite aux retards éventuels (météo, aléas divers), et ce afin d'établir l'arrêté de circulation.

Un plan de déviation a été établi par la Société MANSANTI et a été validé par les services du Conseil Départemental.

Ce plan de déviation a également été remis au service du ramassage scolaire pour en informer les chauffeurs, ceci pour adapter leur trajet et effectuer le ramassage des élèves des différents établissements.

Les travaux débutent donc au niveau du gymnase pour arriver au carrefour RD et VC, puis l'aménagement de sécurité et continueront sur le Chemin Rouge.

En ce début de chantier les travaux ont lieu conjointement sur les deux rues, en cause la préparation de la pose des bordures qui sera réalisée par une entreprise sous-traitée par l'entreprise MANSANTI.

Le carrefour des rues de la Goguette et Grosse Haie clôturera cette phase de travaux.

L'entreposage des matériaux et véhicules des entreprise se fait ZA du Pré-haut sur le terrain communal, ce dépôt doit être fermé pour cause de sécurité, M. BECARD Jean-Claude a également accepté que des engins et matériaux soient entreposés dans la cour de la ferme rue du Chemin Rouge.

L'entreprise MANSANTI prend à sa charge de mettre à niveau notre terrain et de l'aménager de façon à pouvoir y accéder avec ses véhicules.

Lors de la réunion de chantier d'ouverture il a été remarqué sur le plan, que le cheminement PM. de la route de Faux s'arrêtait avant le chemin du stade. Ce cheminement sera prolongé afin de rendre cohérent ce cheminement.

Il se peut que le plus gros des travaux sur la RD23 soient terminés avant la moisson et qu'il ne reste plus que le revêtement en enrobé à faire. Le Conseil Départemental ne souhaitant pas que le revêtement soit fortement sollicité dès sa mise en place, celui-ci serait fait après la moisson ce qui permettrait la

réouverture de la RD23 pour les convois agricoles.

Cependant, M. BARAZZUTTI a demandé à ce que les bordures en béton soient protégées par un enduit bicouche.

Une réunion de chantier a lieu une fois par semaine en principe le lundi en présence des entreprises, d'un représentant du Département, du maître d'œuvre (ACI3) et du maître d'ouvrage (la commune).

A ce jour, les poutres qui accueilleront les bordures sont terminées sur la RD et en cours de réalisation sur le Chemin Rouge.

Un arrangement a dû être effectué avec deux riverains sur le Chemin Rouge, pour occuper une partie privative de leur propriété, ceci afin d'y implanter un puisard de recueil des eaux pluviales.

Une convention d'accord va être faite entre les propriétaires concernés et la commune afin que cette opération ne pose aucun problème dans le temps.

Un essai de giration au niveau de l'aménagement de sécurité a été effectué le mardi 30 mai avec un tracteur et une remorque de M. BECARD Jean-Claude, afin d'éviter toute erreur d'implantation.

Suite à cet essai, il s'avère que l'îlot franchissable initialement prévu sera réduit dans son diamètre, et l'îlot végétal subira une petite modification de structure afin de permettre aux convois agricoles de passer sans encombre.

A noter également que la portion de route à cet endroit sera de 4m de large au lieu de 3m50.

La mise en place des bordures va occasionner une gêne au niveau des riverains de la Cruée, mais également sur la RD et le Chemin Rouge. Les riverains seront invités à garer leurs véhicules en dehors de la zone de travaux pour effectuer leurs déplacements journaliers. Les riverains en seront avertis.

Rénovation de la Rue de la Goguette

Suite à la venue de Mme COULON un devis final lui a été demandé pour la rénovation de la couche de roulement comme le conseil en a décidé pour un montant de 35 753€ HT.

Elle nous a annoncé que le Département ne pouvait pas intervenir sur ces travaux, car nous dépassons le montant fixé dans l'assistance technique aux communes qui est de 20 000€ TTC

La solution serait de le faire en deux tranches, ce qui ne résout pas le problème, le plus coûteux étant le revêtement en enrobé.

Elle nous a proposé de nous faire un bon de commande avec lequel nous irions vers une entreprise de travaux, et de nous débrouiller avec la maîtrise d'œuvre (rédaction des dossiers comme il a été fait pour la RD et le VC), ou alors de passer par un maître d'œuvre.

Après en avoir discuté avec M le Maire, il paraît plus judicieux de passer par un maître d'œuvre, il a donc été demandé à M. BARAZZUTTI de nous faire un chiffrage sur cette rénovation en lui fournissant les documents que nous avait donné le Département.

Une première estimation, s'élève à 58 585€ HT chemin de Villadin inclus et hors frais d'étude.

De même, en direct avec M. MANSANTI, qui nous a fait une estimation pour un montant de 75 508€ HT, hors chemin de Villadin.

Pour rappel, le Conseil Départemental estime la rénovation du chemin de Villadin à 3 500€ environ.

Mise en accessibilité place de l'église

M. BARAZZUTTI nous a fait parvenir un nouveau plan avec les modifications que nous lui avons demandé.

La dépose et repose du parvis de la Chapelle ne fait pas l'unanimité, la commission souhaite garder le parvis comme il est actuellement en laissant le faux niveau restant.

La question de garder le parvis a même été soulevée, si celui-ci devait être supprimé, les pavés serait réutilisés en place des bornes en pierre qui sont proposées par ACI3.

La commission souhaite également que le bicouche côté cimetière soit supprimé et garder ainsi une symétrie de l'ensemble.

Un nouveau plan nous est parvenu avec ces nouvelles modifications, le parvis reste donc en place et une bordure d'espace vert viendra casser l'aspect disgracieux des deux pentes (parvis et accès église).

Ce sujet sera débattu en commission et sera présenté au conseil en temps voulu. De même la question de garder ou supprimer le morceau de la patte d'oie se pose, ceci afin de garder un peu de verdure dans un espace très linéaire et bétonné.

Cependant il faudra trouver une solution pour éviter le stationnement sur cette partie gazonnée.

Exploitation de chemins communaux

Depuis quelque mois M. BECARD Christian et M. VELUT Antoine viennent en Mairie pour porter réclamations l'un contre l'autre.

Il apparait que M. BECARD devrait exploiter un morceau de parcelle suite à des échanges avec la commune ce qui ne convient pas à M VELUT qui demande la remise en état d'un chemin communal à l'identique.

Après avoir cherché dans les archives de la commune il a été retrouvé une délibération qui acte cet échange.

Pour calmer les esprits M. BECARD propose de reprendre une partie de terre le long de la route d'Estissac pour la reporter de l'autre côté et avoir ainsi un chemin d'une largeur suffisante pour circuler avec leurs engins de chaque côté.

Un fort devers existe le long du chemin des perrières, chose que M. BECARD veut bien rectifier, cependant il y a un risque de ravinement des champs vers les lotissements.

Sur ce sujet les membres de la commission sont également invités à se rendre sur place pour se rendre compte de l'importance de la dénivellation.

Un autre exploitant nous a fait savoir qu'un chemin communal était exploité sans échanges réalisés avec la commune.

Après consultation du cadastre il y a effectivement un chemin apparemment communal (chemin dit meuan), exploité par M. BECARD Philippe, mais aucun écrit n'a été trouvé en Mairie.

M. BECARD a été contacté pour éclaircir ce sujet d'autant plus qu'ils ne sont pas propriétaire des terres.

Tous ces échanges existent depuis bien longtemps entre les exploitants ceci pour faciliter leur travail. Le but n'étant pas de casser tous les échanges bien évidemment, mais de clarifier quelques zones d'ombres.

Création d'un nouveau chemin

M. GATOULLAT Daniel a adressé un courrier en Mairie demandant la création d'un chemin le long du lotissement de la Cruée pour ressortir sur la route de Faux et regagner le chemin de la promenade, ce qui éviterait le trafic de convois agricoles sur la route de Faux.

Cette idée est plutôt bien vue par la commission et demande à être étudié sérieusement. Les habitants de la Cruée se plaignant de la pulvérisation des produits à proximité de leur habitation, il faut prendre en considération également les nuisances (trafic, poussière, etc...), que cette création peut engendrer.

Il demeure un point noir le fait que la parcelle n'appartient pas à la commune, si cette idée devait voir le jour il faudrait voir avec le propriétaire comment cela peut-il être envisageable (rachat, échange...).

Mme COQUILLE se demande si une distance réglementaire doit être respectée entre les clôtures et une exploitation agricole, certains riverains se plaignant lors des travaux agricoles à proximité (traitements entre autres).

Après s'être renseigné auprès de l'AMF, à ce jour aucun texte n'impose une distance, réglementaire. Il reste donc le bon sens de la part des exploitants, afin de ne pas occasionner de gêne aux habitants et pouvoir faire leur travail correctement.

Même Séance,

Informations et questions diverses

- M. GODON James de St André les Vergers a commencé un contrat CUI/CAE le 1^{er} juin 2017 pour 6 mois à 26 heures/semaine.

- Afin de protéger la voirie rue du Chemin Rouge et les travaux en cours, M. le Maire propose de prendre un arrêté municipal afin de restreindre la circulation des poids lourd.

- Nous avons reçu une circulaire portant sur le transfert des pouvoirs de police spéciale des maires aux présidents d'établissement public de coopération intercommunale. Aucune des 25 communes de la communauté de Communes de l'Orvin et l'Ardusson n'a pris de décision concernant ce dossier, excepté la commune de Mesnil Saint Loup qui a pris un arrêté du maire refusant ce transfert de pouvoirs de police concernant les compétences suivantes :

- Assainissement non collectif
- Création, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Voirie
- Habitat

- Un article va être mis dans l'infomesnil concernant une prolifération assez importante de chats dans le village afin d'informer, d'avertir et de donner un maximum de recommandations aux habitants pour palier à ce problème.

- Un courrier sera envoyé par M. le Maire à M. SANCHIARELLI Stéphane afin qu'il retire sa voiture, stationnée depuis plusieurs mois devant les lotissements route d'Estissac et qui s'apparente à une épave.

- Tenue du bureau de vote pour les 2 tours des élections législatives

	Dimanche 11 juin 2017	Dimanche 18 juin 2017
	1er tour	2e tour
<u>08h00-10h30</u> (Durée 2h30) + Ouverture du bureau de vote	SIMON Michaël (Ouverture du bureau)	SIMON Michaël (Ouverture du bureau)
	GATOUILLAT-VELUT Valérie	HAUSS Céline
	COURTOIS Francis	COURTOIS Vincent
	HAUSS Céline	
<u>10h30-13h00</u> (Durée 2h30)	SIMON Bernadette	VELUT Sylvie
	GATOUILLAT Roberta	COQUILLE Delphine
	COURTOIS Vincent	
<u>13h00-15h30</u> (Durée 2h30)	VELUT Jean-Luc	GATOUILLAT-VELUT Valérie
	VELUT Sylvie	COURTOIS Francis
	COQUILLE Delphine	
<u>15h30-18h00</u> (Durée 2h30)	DEVAILLY Frédéric	DEVAILLY Frédéric
	PRUDHOMME Norbert	SIMON Bernadette
	SIMON Carine	SIMON Carine
<u>Clôture et dépouillements</u> (à partir de 18h00)	SIMON Michaël (Fermeture du bureau)	SIMON Michaël (Fermeture du bureau)
	COURTOIS Francis	GATOUILLAT-VELUT Valérie
	DEVAILLY Frédéric	DEVAILLY Frédéric
	PRUDHOMME Norbert	PRUDHOMME Norbert
	SIMON Bernadette	SIMON Bernadette
	COURTOIS Vincent	COURTOIS Vincent
	VELUT Jean-Luc	VELUT Sylvie
SIMON Carine	SIMON Carine	

- M. COURTOIS, nous informe de la présence de souris au gymnase.

- Nous avons reçu des factures de GDF pour la salle polyvalente assez onéreuses : 2000 € en 75 jours ce qui équivaut à une consommation de 2 ans. Nous avons donc fait une réclamation par mail afin de les informer d'un problème ou d'une erreur de relevé de leur part.

- Nous rencontrons un problème de nettoyage avec Mme BECARD Claudine. L'association AVCL section stretching a fait un courrier pour se plaindre qu'à plusieurs reprises, le ménage n'était pas fait et que les dames avaient du nettoyer leur tapis et faire leur sport sur un sol sale, surtout après le passage de public lors des jours d'élections.

- M. le Maire informe qu'il a été décidé en réunion intercommunale, d'instaurer une taxe de séjour pour toutes les communes du secteur CCOA.

Cette taxe de séjour, due par personne et par nuit, est une taxe sur les séjours de la part des touristes, séjournant dans un hébergement de leurs territoires (hôtel, camping, gîtes...). Celle-ci est redevable auprès de l'hébergeur, qui à son tour reversera la somme finale à la communauté de communes.

Cette taxe permet aux communes de financer les dépenses liées à la fréquentation touristique ou à la protection de leurs espaces naturels touristiques dans un but touristique.

La communauté de commune se chargera d'en informer les professionnels et les associations concernées.

- Une demande a été formulée par des promeneurs, afin de mettre un banc sur la Grande rue/Place du Terreau.

- L'Assemblée générale de l'ASOFA se tiendra le 10 juin prochain. M. le Maire, absent sera représenté par M. DEVAILLY Frédéric.

Prochaine réunion de conseil, prévue avant les congés d'août 2017

Même Séance,

Aucune autre question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h55.